

PV de l'AG du 22.10.2007

Présences : Battista Laura, Simoes Viviane, Caldeira Da Silva Inês, Rwakabayiza Sylvia, Clerc Olivier, Reichmuth Philipp, Bannin Philippe, Jankovic Jeremy, Butscher Aurélie, Aeby Laure, Willemain Laurence, Dvorak Sybille, Gillabez Aurélie, Schneider Sabina, Testaz Magali, Bussi Laurédane, Silva Jennifer, Henninger Stéphane, El-Alhachi Mehdi, De Sépibus Romaine, Bougerd Alexandre, Bornet Stéphanie, Ravach Gaël, Bertholet Olivier, Neves Patricia, Borel Sabine, Chappuis Aline, Dabiri Amin, Volonakis Tim, Weinguni Raphaël, Clerc Daniel, De Neri Alessandro, Berset Véronique, Von Siebenthal Maria-Inès, Sichitiu Joanna, Legros-Lefeuvre Alexina, Perrenoud Matthieu, Garessus Jonathan, Gaillard Thibault, Maeder Benoît, Kosinski Christophe, Savopol Hélène, Bongard Cédric, Goumoëns Estrella, Najar-Giroud Alexandra, Grandjean Anouk, Fernandes Marisa, Moser Alexandre, Fracheboud Sébastien, Heiniger Samuel, Caccia Julien, Kefleysus Amaniel, Mulle Marie-Eve, Kaumann Annatina, Prévo Aurélie, Ruiz Noémie, Jaunin Eric, Spanu Graincerber, Pittier Romain, Dumont Cédric, Weibch Sophie, Quain Yvonne, Chocron Oury, De Souza Daniel, Belotte Christophe, Mermod Maxime, Leuenberger Mathieu, Jaques Léonore, Geiser Elisa + le comité de l'AEMML au complet

Formalités :

- Adoption de l'OJ
- Adoption du PV de l'assemblée du 11.06.07
- Scrutateurs : Gaël Ravach, Stéphane Henninger,

Intervention du Prof. Hornung :

Monsieur Hornung nous accueille dans nos démarches administratives, et il reste attentif à garder un dialogue avec les étudiants. Il nous informe aussi sur la reprise du processus de réforme.

Prise de position :

David Streit fait un bref résumé de la prise de position.

-Entrée en matière : Roland encourage à voter pour la prise de position de l'Aeml (et non celle d'un refus total du travail de master). Il argumente en disant que nous ne pouvons pas de par notre position d'étudiant, et que étant engagé dans le processus de Bologne nous sommes obligés de faire un tel travail et que nous avons meilleur temps de plutôt exprimer nos craintes afin que ce travail de master nous apporte quelque chose.

-Question d'un étudiant : « est-ce qu'on ne pourrait pas repousser l'entrée en vigueur ?
réponse : Non, car nous y sommes déjà dans ce système.

-Question : Un étudiant demande où en sont les autres pays d'Europe, et demande à ce qu'il y ait une harmonisation au niveau Européen.

Intervention du Prof. Francioli :

Monsieur Francioli nous souhaite la bienvenue. En réponse aux questions d'avant, il dit que nous sommes acutellement dans la système de Bologne et dans la nouvelle loi sur les professions médicales. Que ce sont deux choses différentes, que la réforme a lieu indépendamment des deux processus. Il espère que cette année il y aura moins de problèmes que l'année passée.

-Question : Y'a-t'il une chance de refuser la mise en vigueur du travail de master ? rép. : Il dit qu'il n'est pas avocat, et qu'il ne peut pas répondre à cette question en matière de lois. Il dit que certes les études de médecine sont déjà assez longues par rapport aux autres facultés mais on doit s'aligner aux autres. Il dit que c'est une erreur de s'opposer à ça, car le travail de master est un enrichissement pour notre formation. Il informe aussi qu'il va soit se dérouler sur une période fixe de 3 mois, ou de 6 mois partiels.

Série de questions, réponses du Prof. Hornung ou du Prof. Francioli :

- 1) Est-ce que l'Erasmus ne risque-t-il pas d'être compromis ? rép. : Non, ce serait même plus enrichissant de voir comment ça se passe ailleurs, et les moyens de communication d'aujourd'hui nous permettent de pouvoir faire un travail à distance.
- 2) Crainte sur la prolongation de la durée des études : rép. : dans le nouveau système, il n'y aura plus 6 mois d'examens en 6^{ème}, donc si nous finissons nos examens au mois de juin et que nous faisons le travail de master après, nous finirons au mois de novembre-décembre comme les étudiants de l'ancien système.
- 3) Crainte sur l'insertion dans le plan d'étude (horaires) : rép. : Les horaires seront faits de telle manière à ce que la rédaction du travail soit harmonisée avec les cours.
- 4) Crainte qu'on nous enlève des heures de cours, voire des mois de stage : rép. : L'examen final est fédéral, donc nous sommes obligés de répondre aux critères fixés par Berne.
- 5) Pourquoi sommes-nous les premiers en Europe à faire ce travail de master en médecine ? Pourquoi ne pas attendre les autres ? rép. : Pourquoi pas ! Pour une fois qu'on est les premiers à faire quelque chose.

Prof. Francioli quitte la séance.

Prof. Hornung reste presque jusqu'à la fin.

Vote sur le texte de la prise de position :

- 1) « entrée en matière » : 7 voix pour le refus total du travail de master, majorité évidente pour la prise de position de l'Aeml, 6 absents.
- 2) 1^{er} # (introduction) : 1 voix contre, 12 absentions, acceptation par la majorité
- 3) 2^{ème} # amendement de V. Lehmann : 13 contre, 22 absentions, 35 pour
Amend. du comité (sur l'utilisation du masculin dans le texte) : 2 contre, 12 absentions, majorité pour
- 4) 3# « le processus de Bologne en médecine » : 0 contre, 11 abstentions, majorité pour.
- 5) 4^{ème}# (« travail de master » intro+point 1: 0 contre, 1 abstent., majorité pour.
- 6) Point 2 : 0 contre, 0 abstent., majorité pour.
- 7) Point 3 : 0 contre, 0 abstent., majorité pour.
- 8) Point 4 : majorité pour la version : « 4. Dans la même optique, les mois de stages à option ne doivent pas être diminués (c'est-à-dire 10 mois obligatoires à faire durant une période de 15 mois). »
- 9) Point 5 : majorité pour la version : « 5. Les heures planifiées pour des cours à options seraient judicieusement utilisées en heures théoriques, pratiques ou de travail individuel servant à l'élaboration du travail de Master. » et la confiance est accordée pour la rédaction d'un texte pour le prévoir un temps équivalent à 15 crédits.
- 10) Point 6 : 0 contre, 1 abstent., majorité pour
- 11) Point 7 : majorité pour la version : « 7. Dans le même but, l'étudiant doit avoir la possibilité de proposer lui-même un thème et sa question de recherche pour son travail sous réserve d'acceptation par un tuteur. »
- 12) Point 8 : 0 contre, 0 abstent., majorité pour
- 13) « Doctorat » intro +point 1 : 0 contre, 0 abstent., majorité pour
- 14) Point 2 : majorité pour la version : « 2. La plus grande inquiétude des étudiants concerne la reconnaissance Européenne de l'effort supplémentaire à fournir pour le nouveau Doctorat. Nous regrettons que cette réforme ne soit pas menée en coopération avec nos voisins européens. Il est capital que la Suisse n'ait pas un doctorat trop ou trop peu exigeant en comparaison avec ce qui va se faire sur le reste du continent, sans quoi cette réforme n'aurait aucun sens ! »
- 15) Point 3 : majorité pour la version : « 3. Comme la coutume le veut, le médecin est appelé « docteur » et il nous semble important que ce terme puisse toujours être utilisé par l'ensemble des médecins, titulaires d'un doctorat ou non. Nous demandons qu'une nomenclature claire soit introduite pour distinguer le doctorat académique (lié à un

travail de recherche) du titre de docteur lié à la profession. Par exemple, tous ceux qui passeront leurs examens finaux pourront continuer de s'appeler « Dr. med. », tandis que les titulaires d'un doctorat porteront le titre de « Dr. ès sc. med. ».

Il y a eu de nombreuses questions et nombreux débats quant à la valeur du titre.

16) Point 4 : 0 contre, 6 absent, majorité pour

17) Point 5 : 0 contre, 2 absent, majorité pour

18) Point 6 : majorité pour la version : « 6. Pour éviter que cette réforme ne rallonge excessivement la formation postgraduée, un accord doit être trouvé avec la FMH afin d'avoir la possibilité de faire reconnaître au moins une année de recherche dans la spécialisation FMH. Dans aucun cas le doctorat ne doit prolonger la spécialisation de plus d'un an. La médecine générale ne doit pas être discriminée face aux autres spécialités. »

19) Point 7 : majorité pour la version : « 7. Les étudiants s'inquiètent du mode de sélection qui pourrait être mis en place dans l'éventualité d'une restriction du nombre de places de doctorat. La possibilité de faire un doctorat doit, dans la mesure du possible, rester ouverte à tous les médecins qui en font la demande. Dans tous les cas, la sélection ne doit pas se faire uniquement sur les qualités académiques mais également sur les aptitudes cliniques et relationnelles des candidats. »

20) Point 8 : majorité pour la version : « 8. Les étudiants craignent que cette nouvelle thèse ne conduise à une situation qui défavorise les non-titulaires, qui pourraient être considérés comme des praticiens de deuxième classe. Cela arriverait si trop de doctorants sont formés et postulent pour des places de travail qui ne requièrent pas cette formation postgraduée. La proportion de doctorants ne devra pas excéder de manière trop importante les besoins de la relève académique. Des engagements établissant une équité totale dans le libre-établissement et la tarification des médecins titulaires ou non d'un doctorat doivent être pris par la confédération et les assureurs-maladie. »

21) Point 9 : 12 contre, 0 absent, majorité pour.

Texte global : 0 contre, 1 absent., majorité pour

Changements des annexes des statuts :

Les trois paragraphes sont acceptés par la majorité avec 0 contre, 0 abstention.

Elections :

- **Vice-président CCE :** Alexandre Moser (2ème) élu par la majorité

- **Conseil de faculté :** Raphael Weinguni (4ème) élu par la majorité
David Streit (3ème) élu par la majorité

- **FAE:** pas de délégués

- **SwiMSA:** Remco Kruithof (3ème) élu par la majorité
Roland Fischer (3ème) élu par la majorité
Antoine Andrey (2ème) élu par la majorité

- **CommSkills:** Raphael Weinguni (4ème) élu par la majorité
Gaël Ravach (3ème) élu par la majorité
Samuel Heiniger (2ème) élu par la majorité

- **Commission de présentation:** Marc Kelliny (4ème) élu par la majorité
Perrine Truong (3ème) élu par la majorité

- **Commission facultaire de l'enseignement:** Yusuke Takeuchi élu par la majorité

Pour les autres commissions, le comité obtient l'autorisation de la majorité de l'assemblée de pouvoir désigner un représentant pour les postes restés vacants, au cas où une convocation est reçue.

Budget :

Budget + charges 2006-2007 accepté par la majorité.

Budget + charges 2007-2008 accepté par la majorité, l'argent pour le groupe de soutien sera rediscuté à l'AG d'été.

La séance se termine à 21h00 soit après 3 heures de discussion, et l'assemblée est invitée à l'apéritif.

Président :

Sécrétaire :